

Non à la suppression de l'enseignement de la Technologie en 6^e !

Non à la suppression des 34 postes !

Non à la multiplication des compléments de service !

Non au licenciement programmé de collègues contractuels en CDD !

Le SNFOLC Créteil a été reçu en audience au rectorat ce 11 mai 2023

Une délégation du SNFOLC Créteil a été reçue à sa demande jeudi 11 mai par le rectorat de Créteil en rapport avec les conséquences pour les enseignants de technologie de la suppression de l'enseignement de technologie en 6^e.

La délégation du SNFOLC, mandatée par une réunion de professeurs de technologie qui s'est tenue le 13 mars, était composée de quatre collègues de cette matière, dont deux contractuels en CDD, et du secrétaire académique du SNFOLC Créteil.

Cette délégation a été reçue par Mme la secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives, de M le secrétaire général adjoint DRH et de Mme la cheffe de service de la DOS.

Le compte rendu ci-dessous n'engage évidemment que la délégation du SNFOLC Créteil (désignée « FO »). La forme question-réponse ne correspond pas à un procès-verbal précis mais permet une présentation plus synthétique des points abordés pendant 1h.

Les nouveaux programmes du cycle 3 insistent sur l'objet technique...mais suppriment les cours de technologie en 6^e : Comment comprendre ?

Rétablissement de l'enseignement de technologie en 6^e !

FO : Le conseil supérieur des programmes a publié en avril 2023 les programmes dans lesquels il est toujours largement fait référence à « l'enseignement des sciences et de la technologie » et qui affirme « les objets techniques au cœur de la société ». Le 6^e est le dernier niveau du cycle 3, nous y voyons une énorme contradiction avec la suppression de l'enseignement de technologie en 6^e. Doit-on y voir la possibilité pour les rectorats de le restaurer ?

Rectorat : Non, nous n'avons eu aucune consigne allant dans ce sens. La rentrée a été préparée en intégrant cette suppression.

**34 postes supprimés, de très nombreux collègues placés en compléments de service :
inacceptable !**

Nous demandons des mesures de protection exceptionnelles ! Ouvrez l'enveloppe fermée !

FO : Les conséquences sont désastreuses ! 34 suppressions de postes de technologie, 20 en Seine-Saint-Denis, soit 8.7% des postes, c'est du jamais vu !

Rectorat : Conformément à l'engagement de M. le Recteur, nous avons limité au maximum les mesures de carte scolaire. Seuls 3 postes occupés, et avec l'accord des intéressés, ont été supprimés. S'ils n'avaient pas voulu, on les aurait placés en complément de service. Les autres postes supprimés étaient vacants.

FO : On va revenir un peu plus tard sur cette notion de « postes vacants ». Mais dans l'immédiat, deux témoignages illustreront les conséquences de la baisse drastique des heures dans les collèges. Le premier : une collègue est affectée sur son collège depuis 5 ans, après avoir été contractuelle pendant 16 ans. Elle espérait avoir gagné sa stabilité, est devenue référente numérique, coordinatrice, et commençait à faire de la formation. L'an prochain, elle devrait être en complément de service dans un autre collège : impossible de poursuivre cette orientation prise en étant sur 2 établissements

Le second : un collègue affecté sur son collège REP+ depuis 10 ans, après avoir été contractuel pendant 7 ans. L'an prochain, la baisse des heures entraîne deux services à minima de 18h, en tenant compte des pondérations, donc sans aucune heure supplémentaire. D'où une importante perte de revenus, au moment où l'inflation explose.

Rectorat : Nous sommes conscients que la baisse des heures entraîne des situations qui fragilisent les collègues. Nous ne savons pas quoi vous répondre, nous ne pouvons que constater comme vous les conséquences. Sur les salaires, le ministère a fait un effort conséquent avec ses annonces de revalorisation

... (Sur ce point, voir notre communiqué : *Le « pacte » Ndiaye ? Une offensive de déréglementation et de division entre collègues Retrait !*)

FO : Nous vous demandons de prendre des mesures de protection exceptionnelles. Nous avons conscience qu'il ne relève pas de vous mais du ministre de rétablir les heures d'enseignement de technologie en 6^e, mais les obligations réglementaires de service étant définies en « maxima » hebdomadaires de service, vous pouvez laisser des collègues avec moins de 18h d'enseignement par semaine, sans leur imposer des compléments de service. Ce qui leur permettra de continuer à être implantés dans leurs établissements sans être toujours obligés de courir, de gérer les problèmes liés à des matériels différents suivant les établissements, à des laboratoires différents, etc.

Rectorat : Nous ne le pouvons pas, pour des raisons de budget. On a une enveloppe limitée pour protéger les personnels. Nous ne pouvons dépenser que les dotations que nous avons, et cela coûterait trop cher.

FO : Savez-vous combien de collègues seront placés l'an prochain en complément de service ?

Rectorat : Non, mais nous pourrions vous donner l'information.

FO : Pouvez-vous au moins garantir qu'aucun collègue ne sera affecté sur trois établissements ?

Rectorat : Nous allons regarder au cas par cas s'il y en a et pourquoi.

Non au plan de licenciement qui se prépare contre les contractuels de technologie en CDD ! Garantie de réemploi pour tous sur des contrats d'un an !

FO : Vous parliez de postes « vacants ». Mais ces postes ne sont pas « vacants », ils sont souvent occupés par des collègues contractuels. Vous avez ici deux collègues en CDD, l'une affectée pour la deuxième année sur son collège, l'autre pour la troisième année et référent numérique. La baisse des heures d'enseignement fait craindre une suppression massive de BMP sur lesquels sont affectés ces collègues. Connaissez-vous le volume de baisse de ces BMP ?

Rectorat : Non, mais nous pouvons le demander aux DSDEN et vous le dire (*pas de nouvelles au 17 mai*)

FO : Garantisiez-vous le réemploi de ces collègues l'an prochain ? Certains contractuels d'autres disciplines, ont déjà reçu des promesses d'embauche, mais pas les professeurs de technologie.

Rectorat : L'analyse des besoins d'enseignement se fait discipline par discipline. Nous n'avons pas encore expertisé la technologie

FO : Il est difficile de vous croire. Quelle autre discipline a connu une suppression de 8.7% de ses postes dans un département ? Il y a par ailleurs de très nombreux contractuels en technologie. Nous sommes étonnés que vous nous disiez ne pas avoir analysé les conséquences de la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^e sur leur réemploi

Rectorat : Quand on signe un contrat, on n'a aucune garantie qu'il sera renouvelé. Les collègues verront. Les lettres qui diront si on leur propose ou pas un contrat pour l'année prochaine seront envoyées au plus tard début juillet. Nous devons analyser quels seront les besoins d'enseignement.

FO : Nous n'accepterons aucun plan de licenciements des collègues contractuels, en technologie comme dans toutes les disciplines. Nous exigeons le réemploi de tous sur des contrats d'un an. Vous savez de toutes manières que des besoins de remplacements se feront jour, inutile de renvoyer tous ces collègues au chômage.

Rectorat : il ne s'agit pas de licenciement mais de non renouvellement.

Respect de nos statuts, respect de notre discipline d'enseignement !

FO : Dernier point de notre mandat, nous demandons la garantie qu'aucune pression ne sera exercée sur des collègues pour faire autre chose que de la technologie. Les heures d'approfondissement en 6^e par exemple ne peuvent être imposées, mais recueillir l'accord des intéressés.

Rectorat : Nous notons cette remarque.

Le SNFOLC Créteil réaffirme ses revendications et n'accepte pas le traitement qui est réservé à nombre de nos collègues de technologie, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Le SNFOLC Créteil propose à tous les collègues qui le souhaitent de se réunir à nouveau le mercredi 21 juin pour discuter ensemble des initiatives à prendre en défense des collègues de technologie, pour le rétablissement de l'enseignement de technologie en 6^{ème} !

Rendez-vous Mercredi 21 juin à 14h

Bourse du travail de Montreuil, 24 Rue de Paris à Montreuil (métro Croix-de-Chavaux)